

Recommandations de vote sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale EDF du 19 mai 2015

N° résolution	Objet	Détail et commentaires éventuels	Consigne de vote
1	Approbation des comptes 2014		POUR
2	Approbation des comptes consolidés 2014		POUR
3	Affectation du résultat et fixation du dividende 2014	<p>Au titre de l'exercice 2014, le dividende est maintenu à 1,25€/action, et le dividende majoré à 1,375 €/action. Suite au paiement d'un acompte de 0,57 €/action le 17/12/14, le solde mis en paiement le 5/6/15 sera de 0,68 €/action pour les actions ordinaires et de 0,805 €/action pour celles bénéficiant du dividende majoré.</p> <p><u>Commentaires</u> : Dans un contexte marqué par une nouvelle et forte dégradation du cash flow, Energie en actions a noté la proposition du CA de retenir le résultat net courant (post rémunération obligations hybrides) hors rattrapage tarifaire (de 731 M€) pour la fixation du dividende, mais regrette toutefois que le CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - n'ai pas, en cohérence, également déduit du résultat à distribuer le nouveau déficit constaté en 2014 au titre de la compensation des Charges de Service Public (plus de 500 M€), ces recettes comptabilisées sur l'exercice 2014, mais non perçues, ayant contribué à la dégradation du cash flow, - n'en ai pas tiré les conséquences, en proposant l'option de paiement en actions de tout ou partie du solde du dividende. 	POUR
A	Affectation du résultat et fixation du dividende 2014 – résolution alternative proposée par le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF	<p>Au titre de l'exercice 2014, le dividende est ramené à 0,80€/action, et le dividende majoré à 0,88 €/action. Suite au paiement d'un acompte de 0,57 €/action le 17/12/14, le solde mis en paiement le 5/6/15 sera de 0,23 €/action pour les actions ordinaires et de 0,31 €/action pour celles bénéficiant du dividende majoré.</p> <p>Commentaires Energie en actions : cette proposition ne s'inscrit pas dans la politique de distribution des résultats affichée par l'entreprise (55 à 65 % du résultat net courant). Plutôt que de proposer de réduire le dividende, le Conseil de surveillance aurait mieux fait de proposer l'option de paiement en actions de tout ou partie du solde du dividende.</p>	CONTRE
4	Paiement en actions des acomptes sur dividende –Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration	Energie en actions soutient cette proposition (en regrettant que l'arrondi à l'entier supérieur ne soit pas retenu), en souhaitant qu'elle soit effectivement mise en œuvre sur l'éventuel acompte du dividende au titre de l'exercice 2015	POUR
5	Approbation conventions réglementées	absence de convention conclue en 2014	POUR

6	Indemnité liée à la cessation des fonctions de Jean Bernard Lévy	<p>Attribution par le CA au PDG d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat, soumise aux conditions et modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - octroi sur décision du CA uniquement en cas de départ contraint (révocation sauf pour faute grave ou lourde) ; - Montant de 200.000€ bruts après un an d'ancienneté, augmenté de 60.000 € bruts / trimestre ancienneté supplémentaire, dans la limite du plafond d'un an de rémunération ; - Critère de performance : le paiement ne sera dû que dans le cas où l'EBITDA Groupe budgété est atteint à hauteur de 80% au moins sur 2 des 3 derniers exercices écoulés. <p>Commentaires : Energie en actions estime que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Ebitda n'est pas le meilleur indicateur de performance du groupe EDF (impact sensible des évolutions de tarifs réglementés), - l'Ebitda budgété n'est pas public, - la condition de performance n'est pas suffisamment exigeante (cf. Code Afep – Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées) 	Abstention
7	Eléments de rémunération 2014 d'Henri Proglio	jusqu'au 22 novembre 2014	Abstention
8	Eléments de rémunération 2014 de Jean Bernard Lévy	<p>Rémunération du PDG : fixe de 450.000 € bruts /an, pas de part variable.</p> <p>Au titre de 2014, au prorata à compter du 23/11/14, soit 47.368 € bruts.</p> <p>Jean-Bernard Lévy bénéficie d'un véhicule de fonction et des dispositifs de protection sociale équivalents à ceux des salariés de la société (maladie, prévoyance).</p>	Abstention
9	Autorisation conférée au Conseil d'Administration à effet d'opérer sur les actions d'EDF	Résolution proposée pour satisfaire à plusieurs objectifs, dont d'éventuelle(s) opération(s) d'actionnariat salarié du groupe EDF	POUR
10	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités		POUR

Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET

contact.energieenactions@gmail.com <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF. Cette indépendance permet de rester proches et ouverts aux enjeux des actionnaires salariés et anciens salariés.

Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché.

Energie en actions souhaite que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. L'association veut rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.